



La Parole s'est faite chair  
Méditations sur l'Évangile selon Jean

## La femme adultère devant la loi et l'Évangile (2)

« Jésus se rendit au mont des Oliviers. Mais dès le matin, il se rendit de nouveau dans le temple, et tout le peuple vint à lui. Il s'assit et les enseignait. Alors les scribes et les pharisiens amènent une femme surprise en flagrant délit d'adultère, la placent au milieu et disent à Jésus : Maître, cette femme a été surprise en flagrant délit d'adultère. Moïse, dans la loi, nous a prescrit de lapider de telles femmes : toi donc, que dis-tu? Ils disaient cela pour le mettre à l'épreuve, afin de pouvoir l'accuser. Mais Jésus se baissa et se mit à écrire avec le doigt sur la terre. Comme ils persistaient à le questionner, il se redressa et leur dit : Que celui de vous qui est sans péché lui jette le premier la pierre. De nouveau, il se baissa et se mit à écrire sur la terre. Quand ils entendirent cela, accusés par leur conscience, ils se retirèrent un à un, à commencer par les plus âgés et jusqu'aux derniers, et Jésus resta seul avec la femme qui était là au milieu. Alors Jésus se redressa et lui dit : Femme, où sont tes accusateurs? Personne ne t'a condamnée? Elle répondit : Personne Seigneur. Et Jésus lui dit : Moi non plus je ne te condamne pas; va, et désormais ne pêche plus. »

**Jean 8.1-11**

« Ne pensez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes; je ne suis pas venu pour abolir, mais pour accomplir » (Mt 5.17). Ces paroles essentielles de Jésus-Christ que l'on trouve dans le Sermon sur la Montagne, au chapitre 5 de l'Évangile selon Matthieu, forment le nœud de notre méditation sur le récit que nous avons déjà abordé dans un article précédent. Il s'agit du chapitre 8 de l'Évangile selon Jean, qui relate l'épisode de la femme prise en flagrant délit d'adultère et amenée devant Jésus par les pharisiens et les docteurs de la loi.

Comme nous l'avons déjà vu, il est clair que les docteurs de la loi et les pharisiens sont en train de tendre un piège à Jésus, en essayant de lui faire dire quelque chose qui contredira la loi et leur donnera une raison de l'accuser devant leur tribunal. Mais ce faisant, ce sont eux qui abolissent la loi en la citant de manière déformée : Ils n'amènent que la femme prise en flagrant délit d'adultère, et non l'homme coupable de la même transgression. Moïse, dans la loi, nous a prescrit de lapider de telles femmes, disent-ils sans aucunement avoir honte de tronquer ce que dit, entre autres, le livre du Lévitique, au chapitre 20, verset 10 : « Si un homme commet adultère avec une femme mariée, s'il commet adultère avec la femme de son prochain, l'homme et la femme adultères seront punis de mort. » Jésus sait très

bien que ceux qui cherchent à l'accuser sur une de ses paroles sont ceux-là mêmes qui abolissent la loi et, par la dureté de leur cœur, veulent le mettre à l'épreuve, lui le Messie promis par Dieu à son peuple. Il se tait et ne répond pas à leurs questions.

Jamais on ne l'a entendu dire quelque chose contre la loi, la Torah. Il ne déclare jamais que la loi est dure ou inhumaine, et doit être abrogée par souci d'humanité. En fait, il pointe toujours en direction du cœur mauvais des hommes, qui est dur et concocte le mal. Au cours du Sermon sur la Montagne, prononcé au début de son ministère, lorsqu'il parcourait les routes et les villages de Galilée, Jésus a jugé les pensées pécheresses des hommes de manière encore plus stricte que la loi de Moïse : « *Vous avez entendu qu'il a été dit : Tu ne commettras pas d'adultère. Mais moi je vous dis : Quiconque regarde une femme pour la convoiter a déjà commis adultère avec elle dans son cœur* » (Mt 5.27-28). Il est bien possible d'obéir littéralement au septième commandement qui défend de commettre l'adultère, mais qui pourrait se targuer d'une conscience pure face à cette déclaration de Jésus-Christ? Et si chacun de nous est coupable de transgression à cet égard, alors nous devons accepter que devant la sainteté de Dieu nous fassions face à notre propre condamnation et notre mort...

Quelle sera donc la réaction de Jésus face à ceux qui cherchent à l'accuser bien plus qu'ils ne cherchent à accuser la femme adultère qu'ils ont amenée devant lui? Jésus se tait. Ce silence donne encore une chance aux accusateurs de tester leur propre conscience : leur motivation est-elle pure lorsqu'ils viennent le questionner? Sont-ils réellement préoccupés par l'application juste de la loi lorsqu'ils la citent comme ils le font? Recherchent-ils réellement l'honneur et la gloire de Dieu en ce moment précis? Peuvent-ils entrer dans le Royaume de Dieu avec l'attitude qu'ils manifestent? Rappelez-vous des paroles de Jésus lors du Sermon sur la Montagne : « *Car je vous le dis, si votre justice n'est pas supérieure à celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux* » (Mt 5.20). Mais non, les cœurs durs ne changent pas, les motivations impures demeurent les mêmes, la conscience des docteurs de la loi et des pharisiens ne les dérange pas le moins du monde. Ils insistent, et n'abandonnent pas le piège qu'ils tendent à Jésus.

Alors Jésus, qui s'était baissé pour écrire quelque chose sur le sol, se lève et cette fois les confronte de manière décisive avec leur propre conscience : « *Que celui qui n'a jamais péché lui jette la première pierre. De nouveau, il se baissa et se mit à écrire sur la terre.* » Qu'on applique donc la loi. Mais cette même loi sera appliquée avec la même rigueur à tous ceux qui s'estiment innocents de tout péché. Et soudain, quelque chose commence à pénétrer à travers la conscience opaque des accusateurs. Eux aussi devront un jour rendre compte devant Dieu de toutes leurs paroles, leurs pensées, de tous leurs actes. La position de juges sévères qu'ils se sont arrogée en tant que connaisseurs de la loi sera alors inversée.

« *Quand ils entendirent cela, accusés par leur conscience, ils se retirèrent un à un, à commencer par les plus âgés, et jusqu'aux derniers, et Jésus resta seul avec la femme qui était là au milieu.* » Ici, dans le silence de cette scène dramatique, nous sommes mis en face d'un étonnant moment de vérité. Car qui, à part Jésus-Christ, aurait pu dire de lui-même : « *Je n'ai aucun péché sur ma conscience, aucune transgression vis-à-vis de la volonté de Dieu.* » Il est en effet le seul qui aurait pu de plein droit jeter la première pierre. N'a-t-il pas accompli de manière parfaite la volonté de son Père? Mais il ne jettera pas la première pierre sur la

femme adultère. « Alors Jésus se redressa et lui dit : Femme où sont tes accusateurs? Personne ne t'a condamnée? Elle répondit : Personne Seigneur. Et Jésus lui dit : Moi non plus je ne te condamne pas. » Un miracle a eu lieu : non seulement elle n'est pas lapidée par ses accusateurs, mais le seul qui de plein droit aurait pu jeter la première pierre la laisse aussi aller. Elle est à cet instant délivrée d'une mort certaine.

Personne ne paiera-t-il donc le prix de sa transgression? La loi ne sera-t-elle donc pas appliquée? Non, la loi et le châtiment qui auraient dû la frapper seront portés par Jésus-Christ lui-même sur la croix à Golgotha, lors de sa crucifixion. Lui, l'innocent qui devant Dieu est en position de juger l'humanité corrompue, portera volontairement sur lui sa condamnation et celle de chacun de nous. De cette manière, la loi et les prophètes seront accomplis et le juste jugement de Dieu sur la désobéissance des hommes prendra place. Tout est accompli, ce sont en effet là les dernières paroles de Jésus-Christ sur la croix avant sa mort.

Mais rachetés d'une mort certaine ne signifie pas seulement, dans le vocabulaire divin, que le prix a été payé une fois pour toutes par quelqu'un d'autre. Sa grâce s'étend plus loin encore. Il fait de nous de nouvelles créatures qui désormais, par reconnaissance envers lui, veulent obéir à sa sainte loi. « *Va, et désormais ne pêche plus* », telles sont les dernières paroles de Jésus à la femme dans le passage de l'Évangile selon Jean sur lequel nous méditons. Il exprime la loi de la meilleure et la plus belle manière : Marche désormais sur une route nouvelle et ne pêche plus. Obéis à ton Père céleste qui t'a pardonné en Jésus-Christ et qui t'équipe par son Saint-Esprit.

L'essence de la loi est que nous devons aimer Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme, de toute notre pensée et de toute notre force, et notre prochain comme nous-mêmes. C'est ce que Jésus-Christ nous a appris. La loi de Moïse n'avait pas d'autre but que de faire pénétrer cet enseignement dans le cœur d'Israël. Les châtiments et peines nommés dans la loi n'en forment pas l'essence, comme si Dieu prenait plaisir dans la condamnation des pécheurs : « *Est-ce que je désire avant tout la mort du méchant? — oracle du Seigneur, l'Éternel — N'est-ce pas qu'il se détourne de sa voie et qu'il vive?* », lisons-nous au livre du prophète Ézéchiël, chapitre 18, verset 23. Mais les cœurs endurcis et rebelles des hommes ont rendu les châtiments nécessaires, aussi bien pour préserver l'honneur de Dieu au milieu du peuple de son alliance que pour préserver la vie sociale de ce même peuple. Ceux qui, par la foi, sont bel et bien acquittés de leurs péchés ne sont en aucun cas dispensés d'écouter la loi de Dieu, de la méditer et de la mettre en pratique. Bien sûr, nous révérons la loi à la lumière de son accomplissement par Jésus-Christ, c'est-à-dire : accomplissement de ses exigences pour nous, mais aucunement abolition de ces mêmes exigences.

C'est pourquoi nous pouvons dire avec une confession de foi réformée : « *Nous usons encore des témoignages pris de la loi et des prophètes pour nous affermir en l'Évangile et pour régler notre vie en toute honnêteté, pour la gloire de Dieu, selon sa volonté.* » Car nous sommes désormais réconciliés avec Dieu. Par son Saint-Esprit, il écrit sa loi au dedans de nos cœurs. Il est notre Dieu et il nous gouverne par Jésus-Christ, lequel n'a pas seulement accompli la loi et les prophètes, mais est devenu notre loi. Nous sommes maintenant greffés en lui, notre Sauveur et notre loi, de sorte qu'il vit en nous éternellement, par son Esprit, pour la plus grande gloire de Dieu.

**Éric Kayayan**, pasteur

Source : *Foi et Vie Réformées*, [foi-vie.org.za/fr/](http://foi-vie.org.za/fr/) et [www.foietviereformees.org](http://www.foietviereformees.org).

L'auteur demeure en France et il est le pasteur responsable du ministère radiophonique *Foi et Vie Réformées*, associé à l'Église de Rietvallei en Afrique du Sud (GKSA). Ses émissions d'évangélisation et d'enseignement sont diffusées en Afrique, en Europe, aux Antilles et au Québec.

[www.ressourceschretiennes.com](http://www.ressourceschretiennes.com)



2018. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.  
Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))